



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
16 août 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement
d'un environnement économique favorable à tous les niveaux
à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion
de l'intégration et de la coopération économiques
Première session
Genève, 26 et 27 octobre 2017
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Mettre les réseaux internationaux de production au service d'une croissance équitable et du renforcement des capacités productives locales.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1 Élection du Bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Document(s) :

TD/B/C.I/MEM.8/1

Ordre du jour provisoire annoté



Point 3

Mettre les réseaux internationaux de production au service d'une croissance équitable et du renforcement des capacités productives locales

3. La première session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques se tiendra conformément au mandat approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa trente et unième session extraordinaire, en avril 2017 (voir document TD/B(S-XXXI)/2). Les débats porteront sur la manière de mettre les réseaux internationaux de production au service d'une croissance équitable et du renforcement des capacités productives locales.

4. Ces dernières années, la chute des prix des produits de base, l'instabilité croissante des marchés financiers et la faiblesse de la demande mondiale ont pesé sur la croissance des pays en développement. Dans ce contexte difficile, de grands espoirs ont été placés dans les possibilités commerciales et les perspectives d'industrialisation offertes par les réseaux internationaux de production. Plutôt que d'être obligés de développer entièrement un produit ou d'entrer tout seuls sur des marchés très concurrentiels, les pays en développement peuvent se spécialiser dans des tâches ou des composantes spécifiques de diverses chaînes de valeur, en commençant par les activités relativement accessibles, aux maillons inférieurs de la chaîne, jusqu'à accéder aux activités à plus forte valeur ajoutée par une modernisation progressive. Cependant, comme il ressort du *Rapport sur le commerce et le développement, 2016 : La transformation structurelle au service d'une croissance équitable et soutenue*, aucune corrélation positive n'a été clairement établie entre la participation aux chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation. De nombreux pays en développement ont peiné à diversifier leurs activités et à progresser dans les chaînes de valeur mondiales. Ils sont restés cantonnés dans des tâches annexes à faible valeur ajoutée et subissent souvent la concurrence par les prix, qui maintient les salaires à un bas niveau.

5. À sa première session, la Réunion d'experts réfléchira aux démarches stratégiques qui permettraient un rattachement aux chaînes de valeur mondiales propice à la modernisation des capacités productives locales et à un processus de croissance équitable. Elle s'intéressera plus particulièrement aux possibilités offertes à cet égard par les chaînes de valeur régionales et par la coopération Sud-Sud et examinera comment la politique industrielle pourrait contribuer à faire de l'intégration et de la progression dans les chaînes de valeur mondiales un moteur de développement économique. Une attention particulière sera portée au cas de l'Afrique australe et aux enseignements tirés d'autres régions du Sud.

6. Le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information dans le but de faciliter la discussion. De plus, les experts sont encouragés à rédiger des articles sur les questions à l'ordre du jour. Ces contributions seront distribuées pendant la session sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Document(s) :

TD/B/C.I/MEM.8/2

Mettre les réseaux internationaux de production au service d'une croissance équitable et du renforcement des capacités productives locales

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

7. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Il est demandé aux experts de faire connaître au secrétariat de la CNUCED, le 15 septembre 2017 au plus tard, leur intention de présenter des documents et des communications. Les documents écrits et les communications devront être soumis au secrétariat pour le vendredi 29 septembre 2017 au plus tard.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Piergiuseppe Fortunato, Division de la mondialisation et des stratégies de développement, CNUCED (Piergiuseppe.fortunato@unctad.org).
